

Index Egalité femmes hommes

Etabli au titre de l'année 2022



Index égalité hommes - femmes

\\ Cadre général :

Publication obligatoire d'un index égalité professionnelle (décret n°2023-1136 et n°2023-1137 du 5 décembre 2023)

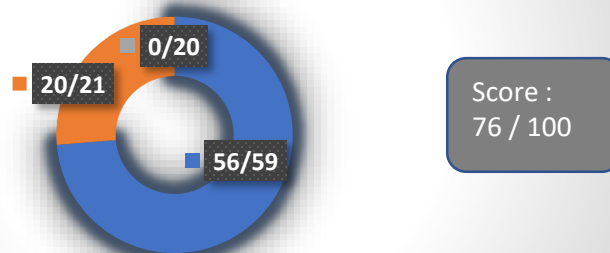
Bordeaux INP est concerné par 3 indicateurs (cas des établissements publics de l'Etat gérant au mois 50 agents pour la deuxième année consécutive) :

- Indicateur 1 : écart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires (calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes et des hommes à corps, grade et échelon équivalents)
- Indicateur 2 : écart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les agents contractuels (calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes et des hommes à catégorie hiérarchique équivalente)
- Indicateur 3 : nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations

Pour chaque indicateur, un résultat est calculé -> notation sur un barème

Bordeaux INP

Résultats de l'index égalité de rémunération entre les femmes et les hommes - année 2022



- Egalité de rémunération pour les fonctionnaires notée sur 59 points (barème pondéré au prorata des effectifs)
- Egalité de rémunération pour les non titulaires notée sur 21 points (barème pondéré au prorata des effectifs)
- Les dix plus hautes rémunérations notées sur 20 points

Commentaires :

Bordeaux INP atteint en 2022 la cible des 75 points sur 100, avec un score à 76.

Les résultats sont satisfaisants sur les indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle des personnels fonctionnaires et contractuels. Concernant les dix plus hautes rémunérations, la première personne du sexe sous-représenté (féminin) arrive en 12ème position.

Indicateur	Barème de points (pondéré)	Score de Bordeaux INP (nombre de points)
Indicateur 1 - écart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires (calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes et des hommes à corps, grade et échelon équivalents)	59	56
Indicateur 2 - écart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les agents contractuels (calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes et des hommes à catégorie hiérarchique équivalente)	21	20
Indicateur 3 – nombre d’agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations	20	0
Total	100	76

Merci pour votre attention















